Arrêté n°2022-006

Arrêté portant délégation de signature

Lab-LEX – Elise LHERITIER

SERVICE DES AFFAIRES STATUTAIRES ET JURIDIQUES

La Présidente,

Vu le code de l'éducation, notamment les articles L712-2 et R719-79 ;
Vu le décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;
Vu les statuts modifiés de l'Université Bretagne Sud ;
Vu le règlement intérieur modifié du laboratoire Lab-LEX ;
Vu l'élection de Madame Virginie DUPONT en qualité de Présidente de l'Université Bretagne Sud par délibération n°27-2020 du Conseil d'administration du 30 juin 2020 ;
Vu nomination de Madame Elise LHERITIER à la direction de site UBS du laboratoire Lab-LEX par délibération n°28-2021 de la commission de la recherche du 18 novembre 2021 ;

Arrête

Article 1. Délégation de signature est donnée à **Madame Elise LHERITIER**, Directrice de site UBS du laboratoire Lab-LEX, à effet de signer, au nom de la Présidente, les documents réglementairement soumis à la signature de l'ordonnateur nécessaires à l'exécution du budget pour ce qui concerne **les centres financiers de la racine 936LDL** suivants :

- Les commandes d'achats et de vente ;
- Les contrats et conventions en dépenses et en recettes y compris ceux qui portent sur des marchés publics (actes d'engagement, avenants) ;
- Les documents non contractuels relatifs à la passation des marchés publics (procès-verbaux, courriers aux candidats non retenus…) ;
- Les appositions du visa des listes de dépenses valant certification du service fait via le i-parapheur ;
- Les ordres de mission et les états de frais de déplacement ;
- Les certificats administratifs.

Pour l'ensemble des documents énumérés ci-dessus, **le seuil de la délégation** de signature est fixé à **10 000€ HT**.

Article 2. Les contrats relatifs à l'emploi de personnels non statutaires et les conventions de partenariat engageant l'Université en matière pédagogique, scientifique, culturelle et professionnelle sont exclus du champ du présent arrêté.

Article 3. Toute subdélégation de signature est prohibée.

Service des Affaires Statutaires et Juridiques
Campus de Tohannic – rue André Lwoff – CS60573
56017 VANNES CEDEX
sasj@listes.univ-ubs.fr
www.univ-ubs.fr

Article 4. La présente délégation prend fin au plus tard à la fin de mandat de la délégante ou à la fin de mandat ou de fonction de la délégataire.

Article 5. Le présent arrêté fait l'objet d'une publicité dans les conditions définies par la délibération n°75-2015 du conseil d'administration du 10 juillet 2015.

Article 6. Le Directeur général des services et l'Agent comptable de l'Université Bretagne Sud, chacun pour ce qui le concerne, sont chargés de l'exécution du présent arrêté.

Virginie DUPONT

Signé par : Virginie Dupont
Date : 17/01/2022
Qualité : La Présidente

Service des Affaires Statutaires et Juridiques
Campus de Tohannic – rue André Lwoff – CS60573
56017 VANNES CEDEX
sasj@listes.univ-ubs.fr
www.univ-ubs.fr